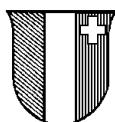


# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 28, du 13 juillet 2018

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 2 août 2018
- délai de dépôt des signatures: 11 octobre 2018



## Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2017

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

sur la proposition du Conseil d'État, du 11 avril 2018, et de la commission des finances,  
*décète :*

**Article premier** Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2017, à savoir :

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges.....	2'224'070'638.81	
Total des revenus .....		2'171'797'347.60
Excédent de charges .....		52'273'291.21
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses .....	63'942'346.43	
Total des recettes .....		19'012'295.25
Investissements nets .....		44'930'051.18
Investissements nets .....	44'930'051.18	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement .....		50'194'042.25
Solde reporté à l'actif du bilan .....	5'263'991.07	

*Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan*

au 31 décembre 2017, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires de l'exercice 2017.

**Art. 2** Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, des dépassements de crédits selon détail figurant en annexe du rapport de gestion financière 2017 sont approuvés à hauteur de :

Compte de fonctionnement.....	14'486'220
Compte des investissements.....	914'855

**Art. 3** La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2017, est approuvée.

**Art. 4** Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le 26 juin 2018

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*  
F. KONRAD

*La secrétaire générale,*  
J. PUG